



11TH G20 PARLIAMENTARY SPEAKERS' SUMMIT



MOBILISER LES PARLEMENTS AFRICAINS POUR AGIR SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

15 juillet 2025

Nhlanhla Ginindza, Unité de recherche, Parlement d'Afrique du Sud

.....

**Harnessing Parliamentary Diplomacy for the Realization of Global Solidarity,
Equality, and Sustainability**

Table des matières

Acronymes	3
1 Introduction	5
2 Perspective internationale.....	5
2.1 Cadres ou accords internationaux	5
2.2 Cadres régionaux sur le climat	6
3 Perspectives et défis	9
3.1 Atténuation du changement climatique	9
3.2 Adaptation au changement climatique	10
3.3 Financement de la lutte contre le changement climatique	12
4 Rôle des parlements et des députés	13
4.1 Le rôle de la législation dans la lutte contre le changement climatique	13
4.2 Meilleures pratiques pour l'engagement parlementaire sur le changement climatique	14
4.3 Finances ou allocation budgétaire	14
4.4 Contrôle et responsabilité	15
4.5 Changements dans les activités parlementaires	15
5 Conclusion.....	15
6 Références	16

ACRONYMES

AfCFTA	Zone de libre-échange continental
africaine UA	Union africaine
CAAPD	Programme détaillé de développement de l'agriculture
africaine CBAM	Mécanisme d'ajustement à la frontière pour le carbone
CO ₂	Dioxyde de carbone
COP	Conférence des parties à la Convention sur le changement
climatique ETS	Système d'échange de quotas d'émission
UE	Union européenne
PIB	Produit intérieur brut
GES	Gaz à effet de serre
GST	Inventaire mondial
GtCO ₂ e	gigatonnes d'équivalent CO ₂ .
TIC	Technologies de l'information et de la
communication PNA	Plans nationaux d'adaptation
NDC	Contribution déterminée au niveau national
PIDA	Programme de développement des infrastructures
en Afrique SDG	Objectifs de développement durable
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements
climatiques OMM	Organisation météorologique mondiale

CONSIDÉRATIONS ESSENTIELLES

- En raison de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, la température mondiale devrait dépasser largement l'objectif de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris d'ici quelques années.
 - Les membres de l'Union africaine contribuent comparativement peu aux émissions mondiales (collectivement, ils n'augmentent le total que de 5 % une fois inclus), ce qui renforce la nécessité de responsabilités différenciées et d'un soutien à leur adaptation au climat.
 - La mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est compatible avec les objectifs climatiques de l'Afrique et peut les accélérer.
 - Si de nombreux pays africains ont donné la priorité aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ils devraient également consacrer des ressources à l'adaptation au changement climatique.
 - Pour que l'action en faveur du climat soit efficace, les parlements doivent mettre en place des commissions multipartites, assurer la formation et l'accès aux experts, faciliter le dialogue avec les parties prenantes et renforcer le contrôle afin de garantir des politiques et des financements transparents, inclusifs et équitables en matière de climat.
-

1 INTRODUCTION

La crise climatique mondiale continue de s'aggraver, avec de plus en plus de preuves que le monde s'éloigne dangereusement de l'objectif de l'Accord de Paris. L'objectif convenu au niveau international de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels devient de plus en plus difficile à atteindre. Si les tendances actuelles se poursuivent, les températures mondiales dépasseront cette limite d'ici quelques années, ce qui entraînera des catastrophes climatiques plus fréquentes et plus graves.¹ Les anomalies climatiques de novembre 2023 soulignent ces sombres perspectives, où les températures mondiales ont temporairement dépassé de 2°C les niveaux préindustriels pour la première fois dans l'histoire enregistrée. Chaque mois de 2024 a connu une chaleur record ou quasi record, et la température annuelle moyenne à proximité de la surface du globe était supérieure de 1,55 °C à la moyenne préindustrielle de 1850-1900.² Il s'agit là d'un avertissement brutal de ce qui pourrait se produire si les émissions ne sont pas réduites de toute urgence. Le Copernicus Climate Change Service prévoit qu'au rythme actuel, l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris se stabilisera d'ici mai 2029.³ En se concentrant sur le continent africain, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a constaté que la température moyenne a augmenté plus rapidement que dans d'autres parties du monde, conduisant à une augmentation supérieure à la moyenne de 0,86°C par rapport à la moyenne de 1991-2020.⁴

Les expériences vécues d'inondations fréquentes et graves, de fortes pluies, de tempêtes, de cyclones tropicaux, de vagues de chaleur et de sécheresses entraînent des incendies de forêt, des décès, des pertes économiques, la faim, des maladies et de nombreuses insécurités, notamment en ce qui concerne l'alimentation, l'énergie et l'eau. Pour atteindre l'objectif de 1,5 °C d'ici la fin du siècle, les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent diminuer de 42 % d'ici 2030 et de 57 % d'ici 2035. Pour y parvenir, il faut une coopération mondiale extraordinaire et une réduction annuelle des émissions d'environ 7,5 % jusqu'en 2035⁽⁶⁾.

Ce document présente brièvement les principaux cadres climatiques mondiaux et régionaux qui influencent l'agenda climatique, les progrès de leur domestication, les défis et le rôle des parlements et des parlementaires dans la promotion de l'action climatique en Afrique.

2 PERSPECTIVE INTERNATIONALE

2.1 Cadres ou accords internationaux

Le cadre juridique international fondamental en matière de changement climatique est la **Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**, qui vise à encourager les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. L'objectif principal de la CCNUCC est de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, le but ultime étant de les réduire. Bien que le cadre ne fixe pas d'objectifs contraignants, il préconise le principe " Responsabilités communes mais différenciées " entre les nations

¹PNUE (2024b).

²OMM (2025b).

³CCCS (2025).

, soulignant que les pays ont le devoir collectif de lutter contre le changement climatique, mais que leurs responsabilités et leurs capacités varient. Par conséquent, la charge de l'action climatique devrait incomber davantage aux pays développés qui contribuent de manière plus significative aux émissions de gaz à effet de serre. Les pays signataires ont la responsabilité de se conformer aux décisions prises dans le cadre des protocoles et des accords adoptés au titre de la CCNUCC. Le principal accord est l'accord de Paris de 2015, qui s'appuie sur le protocole volontaire de Kyoto.

L'**Accord de Paris**, un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique, établit des objectifs à long terme pour guider toutes les nations dans la réduction significative de leurs émissions mondiales de GES.⁷ Il vise à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5°C, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les risques et les impacts associés au changement climatique. Tous les cinq ans, les parties à l'accord doivent évaluer les progrès qu'elles ont accomplis collectivement pour atteindre le but et les objectifs à long terme de l'accord. Le bilan mondial (GST) a eu lieu en 2023. Les messages clés de ce bilan sont les suivants : des progrès ont été accomplis en matière d'action climatique, mais ils sont insuffisants pour atteindre les objectifs fixés. Toutefois, ces progrès sont insuffisants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer l'adaptation, accroître le financement et soutenir la coopération internationale⁸. Sur la base du bilan mondial, chaque pays doit soumettre tous les cinq ans une contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée et plus ambitieuse. Pour faciliter la mise en œuvre de l'accord, les mécanismes financiers devraient être renforcés afin d'aider les pays en développement à atténuer le changement climatique, à renforcer leur résilience et à améliorer leur capacité d'adaptation aux effets du climat⁽⁹⁾.

2.2 Cadres climatiques régionaux

Dans l'**Agenda 2063**, l'Union africaine envisage un continent aspirant à un avenir prospère, fondé sur une croissance inclusive et un développement durable qui élèvent chaque personne¹⁰. Elle envisage un continent intégré et politiquement uni, fermement ancré dans les idéaux intemporels du panafricanisme et enflammé par l'esprit d'une renaissance africaine. Au cœur de cette vision ambitieuse se trouve une Afrique gouvernée par des institutions solides, où la démocratie s'épanouit, où les droits de l'homme sont universellement respectés et où la justice et l'État de droit sont défendus dans toutes les nations. Le continent aspire à être un phare de paix et de sécurité, libéré du carcan des conflits et animé par des solutions africaines à ses défis uniques. Un élément essentiel de cet avenir est un profond sentiment de fierté culturelle, où la riche identité de l'Afrique, son patrimoine commun, ses connaissances autochtones et ses valeurs éthiques sont non seulement célébrés, mais aussi méticuleusement préservés. Le développement dans le cadre de l'Agenda 2063 sera intrinsèquement centré sur les personnes, en exploitant activement l'immense potentiel de tous les citoyens africains, avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et les enfants, afin d'alimenter le progrès de l'intérieur.

L'Agenda 2063 est aligné sur **les objectifs de développement durable (ODD)** et est soutenu par plusieurs politiques adoptées par l'Union africaine qui promeuvent l'action climatique pour une croissance économique africaine durable et prospère, l'inclusion sociale et la durabilité

environnementale. L'Agenda

⁷UNFCCC (2016).

⁸CCNU (2023).

⁹Ibid.

¹⁰Commission de l'Union africaine (2014).

L'Agenda 2063 doit être mis en œuvre au moyen d'une série de cinq plans décennaux de mise en œuvre qui définissent 20 objectifs de l'Agenda 2063, liés aux sept aspirations. Chacun de ces objectifs identifie les domaines prioritaires à mettre en œuvre au niveau national pour que l'Afrique atteigne collectivement ses objectifs de développement. Dans le contexte du changement climatique, plusieurs cadres d'orientation préconisent, entre autres résultats, des économies et des communautés résilientes au changement climatique dans le cadre du soutien à l'action climatique mondiale. Ces cadres sont brièvement décrits ci-dessous.

2.2.1 Stratégie et plan d'action de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032)

Ce plan décennal vise à unifier la stratégie du continent en matière de changement climatique, en encourageant les efforts conjoints et la collaboration pour atténuer ses effets et tirer parti des opportunités liées à une transition verte¹¹. Le plan identifie huit domaines auxquels les pays africains devraient donner la priorité : l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources en eau, les établissements humains et les infrastructures, l'énergie, les forêts et les écosystèmes, la santé, la réduction des risques de catastrophe et les questions d'égalité entre les hommes et les femmes. Les pays membres doivent intégrer la stratégie et le plan, avec des résultats à court et moyen terme visant à renforcer la capacité d'adaptation et à débloquer un développement à long terme, transformateur, à faibles émissions et résilient au changement climatique. Les engagements en faveur de la stratégie ont été renforcés par l'adoption de la déclaration de Nairobi en septembre 2023, qui souligne l'engagement collectif des dirigeants africains à lutter contre le changement climatique et son impact sur le continent. Les parlements devraient recevoir des mises à jour régulières sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces nobles objectifs.

2.2.2 Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)

L'agriculture étant vitale pour les systèmes alimentaires et les moyens de subsistance des Africains, l'UA souligne l'urgence d'agir par le biais du **PDDAA**. Le secteur est très vulnérable au changement climatique, en particulier à la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes qui réduisent la productivité agricole et menacent la sécurité alimentaire dans de nombreuses nations africaines. Les pays africains se sont engagés à investir au moins 10 % de leur budget national pour atteindre un taux de croissance de 6 % dans le secteur afin de réduire de moitié la pauvreté, d'éradiquer la faim et de renforcer les investissements et la résistance au climat d'ici à 2025¹². Cependant, le continent est loin d'atteindre ces objectifs, puisque seuls trois pays allouent 10 % de leur budget national à l'agriculture, tandis que seuls 11 pays ont atteint le taux de croissance de 6 % en 2024. Les sept engagements de Malabo¹³ n'ont pas été respectés. Les raisons de ces mauvais résultats sont notamment un contrôle et une responsabilité insuffisants, des politiques nationales incohérentes ou fragmentées, ainsi qu'un manque de leadership et d'engagements politiques¹⁴. Les parlements ont clairement la responsabilité de veiller à ce que les pays membres élaborent et mettent en œuvre des programmes de soutien en faveur d'un secteur

agricole résilient au changement climatique.

¹¹Union africaine (2022).

¹²Commission de l'Union africaine (2016).

⁽¹³⁾ Ensemble d'objectifs adoptés par l'UA en 2014 pour accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture en vue d'une prospérité partagée et de l'amélioration des moyens de subsistance. Ces engagements sont essentiels à la mise en œuvre du PDDAA et comprennent la réaffirmation des principes du PDDAA, l'augmentation des investissements dans l'agriculture, l'éradication de la faim, la réduction de moitié de la pauvreté, la stimulation du commerce intra-africain, l'amélioration de la résilience et le renforcement de la responsabilité mutuelle.

¹⁴Amameishi (2024).

2.2.3 Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA)

Cette initiative continentale (**PIDA**), adoptée par tous les pays africains, vise à mobiliser des ressources pour transformer l'Afrique grâce à des infrastructures modernes, réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique, l'intégration et le niveau de vie grâce à des réseaux d'infrastructures régionaux et continentaux renforcés dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau transfrontalière et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les infrastructures sont conçues pour résister au changement climatique, favoriser le développement régional et promouvoir des solutions durables dans leurs différents secteurs. L'initiative a attiré 82 milliards de dollars américains, mis en œuvre 82 projets et augmenté le commerce intra-africain de 16 %. Elle est en passe de poser 30 200 km de voies ferrées et 30 700 km d'autoroutes d'ici 2040. Malgré les progrès réalisés au cours de la phase 1, les investissements restent insuffisants pour un continent qui a besoin de 170 milliards de dollars par an pour moderniser ses infrastructures au cours de la deuxième phase du programme d'infrastructure. Le financement de la phase 2 du PIDA (2021-2030) nécessitera 161 milliards de dollars¹⁵. Les parlements devraient régulièrement contrôler et superviser que ces projets restent sur la bonne voie, avec une bonne gouvernance et une bonne gestion budgétaire et financière, et que les problèmes liés aux projets sont traités à temps par leurs gouvernements respectifs.

2.2.4 La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)

L'accord sur la zone **de libre-échange continentale** africaine (ZLECA) vise à créer un marché unique pour les biens et les services, à accroître le commerce intra-africain et à promouvoir le développement socio-économique durable de l'Afrique, comme le prévoit l'Agenda 2063¹⁶. La mise en œuvre de la ZLECA adopte une approche par étapes. La phase 1 porte principalement sur le commerce des biens et des services et sur la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends ; la plupart des tâches sont pratiquement achevées, mais quelques questions restent en suspens. La phase 2 s'étend aux investissements, aux droits de propriété intellectuelle, à la politique de concurrence, au commerce numérique et à l'inclusion des femmes et des jeunes dans le commerce⁽¹⁷⁾.

La mise en œuvre de l'AfCFTA aidera l'Afrique à atteindre ses objectifs climatiques et à accélérer la transition vers les énergies renouvelables⁽¹⁸⁾. Les pays africains travaillant ensemble pour réduire les émissions sont plus efficaces que chaque pays agissant seul. Les recherches montrent également que la tarification du carbone en Afrique pourrait être un outil puissant pour aider les pays à atteindre leurs objectifs climatiques, créant ainsi une Afrique plus verte et plus

prospère¹⁹. Les parlements peuvent donc jouer un rôle crucial en veillant à ce que leurs pays respectifs élaborent et adoptent une législation nationale permettant de faciliter le libre-échange, d'élargir l'accès au marché, d'accroître l'accès au financement et de réduire les formalités administratives, s'assurant ainsi qu'ils sont sur la bonne voie dans l'approche progressive de la mise en œuvre de l'ALECAF.

¹⁵AUDA-NEPAD (2023).

¹⁶Union africaine (2018).

¹⁷Ibid.

¹⁸Fontagné et al. (2024).

¹⁹Ibid.

3 PERSPECTIVES ET DÉFIS

3.1 Atténuation du changement climatique

La cause principale du changement climatique est l'émission et l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Par conséquent, l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire les mesures prises par les gouvernements, les entreprises ou les particuliers pour réduire ou prévenir les gaz à effet de serre, ou pour renforcer les puits de carbone qui les éliminent, doit faire l'objet d'un renforcement prioritaire. Cependant, malgré un consensus scientifique fort et la nature urgente du problème, les engagements et les actions actuels en faveur du climat dans le monde entier sont nettement insuffisants.²⁰ Même si tous les pays mettent pleinement en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), c'est-à-dire les objectifs climatiques qu'ils se sont eux-mêmes fixés, le monde restera confronté à une augmentation catastrophique de la température pouvant atteindre 3,1 °C d'ici à 2100.²¹ En 2023, les émissions mondiales de GES atteindront le niveau sans précédent de 57,1 gigatonnes d'équivalent CO₂ (GtCO₂e), soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 2022. Fait alarmant, 68 % de ces émissions proviennent du secteur de l'énergie. Malgré des investissements croissants dans les technologies énergétiques propres, les combustibles fossiles, en particulier le charbon, restent profondément ancrés dans le paysage énergétique mondial, notamment dans les économies en développement rapide.⁽²²⁾ Les émissions totales de CO₂ liées à l'énergie ont augmenté de 0,8 % en 2024 pour atteindre 37,8 Gt CO₂, atteignant ainsi un niveau record. Les émissions du secteur de l'énergie ont continué à croître, mais à un rythme plus lent en 2024 qu'en 2023, en partie en raison de températures record. L'adoption rapide de technologies énergétiques propres contribue à limiter la croissance, en évitant 2,6 milliards de tonnes d'émissions de CO₂ par an, et l'Afrique prend les mesures nécessaires pour accroître l'adoption des énergies renouvelables²³.

L'Afrique contribue encore peu aux émissions mondiales de GES, bien qu'elle se soit engagée à réduire ses émissions continentales. Les émissions de GES des membres du G20 ont également augmenté en 2023, représentant 77 % des émissions mondiales. Si l'on inclut tous les membres de l'Union africaine, le pourcentage total des émissions mondiales passe à 82 %, soit une légère augmentation de 5 % seulement. Le Nigeria et l'Afrique du Sud sont collectivement responsables d'environ 2 % de ces émissions⁽²⁴⁾, ce qui montre que, bien qu'elle compte 55 États membres (par

rapport aux 20 pays du G20 plus l'UE et l'UA en 2023), la contribution globale de l'Afrique aux émissions mondiales reste relativement faible. C'est d'autant plus remarquable que la population africaine est nombreuse et en expansion. Cela confirme également l'argument selon lequel les nations africaines, bien que très vulnérables aux effets du changement climatique, ne sont pas les principaux responsables du problème. Malgré les projections d'une croissance significative des émissions et de la population en Afrique, les émissions du continent restent sous-étudiées. De nombreux pays ne disposent pas d'évaluations récentes et complètes des émissions et des absorptions de GES, en raison de rapports sporadiques et souvent obsolètes établis par les différents pays²⁵. En raison de cette lacune dans les données sur les émissions, certains pays africains seront victimes des politiques climatiques d'autres pays et régions qui exigeront des données sur l'action climatique pour bénéficier d'exemptions de taxes/tarifs sur les émissions de carbone.

²⁰CCNUCC (2023).

²¹PNUE (2024b) ; OMM (2025b).

²²PNUE (2024b).

²³ IEA (2025).

²⁴Carman & Baumgartner (2022) ; PNUE (2024b).

²⁵Mostefaoui et al. (2024).

L'Union européenne (UE) met en œuvre le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui affectera les pays africains. Ce mécanisme est conçu pour lutter contre les fuites de carbone, qui se produisent lorsque les entreprises délocalisent leur production à forte intensité de carbone dans des pays où les réglementations environnementales sont moins strictes afin d'éviter les coûts associés au système d'échange de quotas d'émission de l'UE²⁶. À partir de 2026, le mécanisme d'ajustement aux frontières imposera un prix du carbone à certains biens importés, reflétant le coût du carbone de biens similaires produits dans l'UE. Ce mécanisme vise à encourager la décarbonisation à l'échelle mondiale et à faire en sorte que les industries de l'UE ne soient pas désavantagées par la concurrence de producteurs moins soucieux de l'environnement. De nombreux pays africains ont ciblé les industries à forte intensité de carbone créées grâce aux investissements directs étrangers, qui pourraient être lourdement taxées si elles ne passaient pas à des activités sans carbone.

L'UE s'est toutefois engagée à soutenir les pays les moins avancés dans la décarbonisation et la transformation de leurs industries manufacturières²⁷. Les pays africains devront donc accélérer les mesures d'atténuation vitales ou explorer des marchés alternatifs qui n'imposent pas de taxes sur le carbone. En outre, les pays doivent trouver un équilibre entre les priorités nationales et les engagements internationaux sur des questions telles que l'élimination progressive des combustibles fossiles dans la production d'électricité, l'arrêt de la déforestation et de la dégradation des forêts, et la transition vers des transports sans émissions de carbone. Les pays africains devront recueillir des données pour alimenter l'inventaire national, améliorer leurs CDN en 2025, afin de garantir un accès continu à certaines économies, et fixer de nouveaux objectifs pour 2035 et au-delà²⁸.

3.2 Adaptation au changement climatique

L'Afrique est confrontée à des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment des sécheresses, des inondations, des vagues de chaleur, l'élévation du niveau de la mer, la perte de biodiversité, l'insécurité alimentaire et hydrique, ainsi que d'autres risques liés au climat. Ces événements sont plus fréquents et plus intenses, ils sont plus meurtriers et provoquent des catastrophes coûteuses⁽²⁹⁾. L'adaptation au changement climatique, qui implique des actions visant à réduire la vulnérabilité aux effets actuels ou attendus du changement climatique, est donc essentielle à réaliser. Ces catastrophes climatiques ont de graves répercussions sur les moyens de subsistance et réduisent à néant les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté, d'infrastructures, de développement, d'inégalités et de nombreux autres indicateurs socio-économiques. L'objectif mondial sur l'adaptation, une composante clé de l'Accord de Paris, engage les parties à renforcer la résilience, à réduire la vulnérabilité et à soutenir les mesures d'adaptation afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable ⁽³⁰⁾ODD.

Tous les ODD sont directement et indirectement affectés par le changement climatique. Par conséquent, la réalisation de l'Accord de Paris met la communauté mondiale sur la voie de la réalisation des ODD³¹. Selon une analyse récente de la Banque africaine de développement, le changement climatique pourrait entraîner une réduction annuelle du PIB de l'Afrique allant jusqu'à 2 % d'ici à 2050. Les coûts du changement climatique dans les pays africains peuvent atteindre jusqu'à 5 % de leur PIB, ce qui entrave considérablement le développement et les efforts de réduction de la pauvreté dans l'ensemble de la région.

²⁶Madalane (2023).

²⁷Union européenne (2023).

²⁸Boehm et al. (2023).

²⁹OMM (2025a).

³⁰CCNUCC (2023).

³¹UNDESA-UNFCCC (2024) ; OMM (2025a).

Bien que le financement international de l'adaptation ait augmenté, passant de 22 milliards de dollars en 2021 à 28 milliards de dollars en 2022, il reste inférieur aux besoins annuels estimés entre 187 et 359 milliards de dollars.³³La Banque africaine de développement prévoit que le déficit de financement de l'adaptation de l'Afrique provenant de sources internationales se situe entre 166 et 260 milliards de dollars pour la période 2020-2030. Plus de 40 pays africains ont achevé leur plan national d'adaptation (PNA) ou y travaillent, mais la qualité et le succès de la mise en œuvre de ces plans varient considérablement⁽³⁴⁾.

À mesure que les effets du climat s'aggravent, il sera essentiel de sensibiliser aux stratégies d'adaptation efficaces, de renforcer les cadres politiques et d'encourager les solutions technologiques innovantes pour renforcer la résilience sociétale, économique et écologique en Afrique³⁵. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) estime que d'ici 2030, jusqu'à 118 millions de personnes extrêmement pauvres (vivant avec moins de 1,90 USD par jour) seront exposées à la sécheresse, aux inondations et à la chaleur extrême en Afrique, si des mesures de réponse adéquates ne sont pas mises en place. Cela fera peser un poids supplémentaire sur les efforts de réduction de la pauvreté et entravera considérablement la croissance.³⁶Pour mieux faire face au changement climatique, les nations africaines devraient se concentrer sur l'investissement dans les systèmes d'information climatique. Cela signifie investir dans des outils tels que les systèmes météorologiques pour l'agriculture, les systèmes d'alerte précoce pour les catastrophes

et les moyens d'évaluer les risques et la vulnérabilité au changement climatique à partir des ressources limitées.

Dans certains pays africains, comme la Namibie, l'Afrique du Sud et le Rwanda, les gouvernements nationaux réalisent des investissements notables dans l'adaptation par le biais de leurs allocations budgétaires³⁷. Cependant, en général, les États africains se sont principalement appuyés sur des instruments de dette (prêts standard) pour le financement de l'adaptation, représentant 57 %. Cette part est en augmentation, avec une moyenne de 53 % entre 2017 et 2021, et est significative, compte tenu de la croissance rapide de la dette extérieure en Afrique, qui a dépassé la croissance du PIB depuis 2010. Les conditions concessionnelles ont dominé, constituant 69 % des instruments de la dette, tandis que les prêts non concessionnels ont été principalement utilisés pour financer les pays à revenu intermédiaire de la région. Néanmoins, les pays les moins avancés d'Afrique ont également obtenu des prêts non concessionnels pour l'adaptation³⁸.

L'adaptation au climat ne doit pas se concentrer uniquement sur l'environnement. D'autres secteurs vulnérables, tels que l'agriculture, la santé, le tourisme, l'éducation et le logement, entre autres, devraient disposer de plans d'adaptation sectoriels financés. Cela permettra d'atténuer les risques, de renforcer la capacité d'adaptation, d'accélérer le rétablissement, de stimuler la résilience aux niveaux local, national et régional et d'orienter les stratégies de développement durable. Une partie de l'adaptation devrait porter sur la diversification économique, la protection sociale, la recherche et le développement et l'adoption de technologies. Les interventions technologiques devraient s'appuyer sur les technologies traditionnelles ou indigènes, par le biais de solutions basées sur la nature, afin d'accroître l'acceptation des interventions. Si ces investissements sont menés localement ou si les systèmes sont gérés par la communauté, ils contribueront à réduire les risques, à développer la capacité d'adaptation aux changements et à renforcer la résilience des populations locales.

³²BAD (2023).

³³OMM (2025a).

³⁴BAD (2023).

³⁵OMM (2025a).

³⁶PNUE (2024a).

³⁷DFFE (2023).

³⁸PNUE (2024a).

Le PNUE s'efforce d'améliorer la qualité de l'eau et de l'air dans les communautés locales, jusqu'aux niveaux national et régional. En fin de compte, cela guidera les stratégies de développement durable sur l'ensemble du continent. Les parlements joueront donc un rôle important en veillant à ce que l'adaptation au climat soit également prioritaire, comme c'est souvent le cas pour les efforts d'atténuation du climat.

3.3 Financement de la lutte contre le changement climatique

Le financement de la lutte contre le changement climatique a constitué un défi important, les pays développés n'ayant pas honoré leur engagement de 100 milliards de dollars par an en faveur de

l'action mondiale contre le changement climatique. Lors de la COP15 en 2009, les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 dans l'accord de Copenhague pour le financement climatique afin de soutenir les pays à revenu faible et intermédiaire⁽³⁹⁾. Cependant, les critères bureaucratiques et d'exclusion imposés au cours du processus de demande ont effectivement empêché de nombreux pays africains d'accéder aux fonds, seuls quelques pays du continent faisant exception⁴⁰. Le rapport 2023 d'Oxfam a révélé que :

- Les pays développés ont restructuré jusqu'à un tiers de l'aide publique en financement climatique au lieu de nouveaux financements ;
- ont alloué davantage de fonds à l'atténuation ;
- converti plus de la moitié des subventions en prêts ;
- ont fourni un financement inadéquat pour l'adaptation, et
- utilisé des pratiques comptables trompeuses⁴¹.

En conséquence, de nombreux pays en développement ont estimé que le processus de financement de la lutte contre le changement climatique manquait de transparence, de véritables mécanismes de responsabilité et de capacité à intégrer des considérations locales, à s'approprier le processus et à répondre aux besoins des communautés qu'il est censé atteindre⁴². Au contraire, les pays développés ont célébré le respect de leur engagement de Copenhague, bien qu'il n'ait été atteint qu'en 2022 par le biais de mécanismes et de processus complexes⁴³.

Lors de la COP29 qui s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, les pays développés se sont engagés à tripler le financement de la lutte contre le changement climatique en faveur des pays en développement, en passant de l'objectif précédent de 100 milliards de dollars par an à 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035. Cet engagement est volontaire et les pays peuvent s'en retirer, il n'est donc pas exécutoire. Les pays les moins avancés et les pays en développement restent sceptiques, compte tenu de leur expérience lorsque la promesse était de 100 milliards de dollars⁴⁴. Le montant promis est nettement inférieur au montant nécessaire, selon le rapport sur les perspectives économiques en Afrique pour 2023 de la Banque africaine de développement. Le rapport estime que l'Afrique aura besoin de 2,6 à 2,8 billions de dollars américains d'ici 2030 pour remplir ses engagements climatiques décrits dans les récentes CDN des pays⁽⁴⁵⁾, ce qui se traduit par un besoin annuel total de financement climatique pour l'Afrique estimé à 277 milliards de dollars américains.

³⁹OCDE (2024).

⁴⁰Zagama *et al*, (2023).

⁴¹Ibid.

⁴²Freitas & Mwaniki (2024).

⁴³OCDE (2024).

⁴⁴Wei et al, (2025).

⁴⁵ADB (2025).

En outre, les Nations unies prévoient que l'Afrique a besoin de 1,3 billion de dollars par an pour atteindre les objectifs de développement durable ⁽¹⁾⁽⁴⁶⁾. Par conséquent, il n'est pas possible de combler le déficit de financement climatique de l'Afrique et d'atteindre les ODD uniquement grâce à des sources nationales.

L'incapacité persistante à accéder au financement climatique met en évidence la nécessité urgente pour les nations africaines d'examiner et de traiter les causes profondes de leur accès limité au financement climatique. Malgré l'augmentation des engagements financiers à l'échelle mondiale, de nombreux pays africains éprouvent des difficultés à obtenir des financements pour le climat en raison d'un ensemble de défis systémiques et institutionnels⁴⁷, notamment des compétences de négociation insuffisantes pour obtenir des accords favorables avec les partenaires de développement, une planification climatique fragmentée et insuffisante, et l'absence de mécanismes efficaces pour contrôler les flux de financement pour le climat. En outre, l'absence de données fiables affaiblit la prise de décision fondée sur des preuves, tandis que les environnements politiques dans de nombreux pays restent défavorables à l'attraction d'investissements climatiques. Il existe également des lacunes notables dans la sensibilisation du public et des institutions aux risques et aux opportunités liés au climat, ainsi qu'un accès limité aux technologies nécessaires à une action climatique efficace. Ces problèmes ne sont pas seulement techniques, ils révèlent des lacunes critiques en matière de gouvernance qui exigent un contrôle et une responsabilisation solides. Les parlements africains, en tant que gardiens de l'intérêt public et responsables de l'allocation des budgets nationaux, devraient jouer un rôle actif dans le financement de la lutte contre le changement climatique. En renforçant leur contrôle de la planification, de l'exécution et de l'établissement de rapports en matière de financement climatique, les parlements peuvent contribuer à garantir que le financement climatique est mobilisé efficacement, utilisé stratégiquement et distribué équitablement afin de promouvoir un développement résilient et durable sur tout le continent.

4 RÔLE DES PARLEMENTS ET DE LEURS MEMBRES

4.1 Le rôle de la législation dans la lutte contre le changement climatique

- Le Parlement joue un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique, principalement grâce à son pouvoir législatif. Les parlements doivent donc veiller à ce que les pays disposent d'une législation conforme à leurs engagements internationaux et utiliser leur rôle de contrôle pour s'assurer que cette législation est mise en œuvre. La législation devrait encourager les gouvernements à fixer des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de renforcement de la résilience et d'adaptation, en particulier à ce stade où les pays mettent à jour leurs CDN.
- Les parlements devraient promouvoir le développement et le déploiement des énergies renouvelables et d'autres technologies énergétiques propres en adoptant des lois qui encouragent les investissements et facilitent la transition vers l'abandon des combustibles fossiles. Pour les pays à fortes émissions, les parlements devraient examiner activement et éventuellement augmenter le prix des émissions de carbone, en utilisant des mécanismes législatifs pour créer des mesures économiques dissuasives pour les activités

polluantes, tout en évitant de compromettre le développement économique local.

- Les parlements devraient encourager la révision ou l'harmonisation de la législation et des programmes dans les différents secteurs et niveaux gouvernementaux, créant ainsi un cadre cohérent et efficace qui permette une action climatique globale.

⁴⁶Freitas & Mwaniki (2024).

⁴⁷Freitas & Mwaniki (2024).

4.2 Bonnes pratiques pour l'engagement parlementaire sur le changement climatique

- La création de commissions interpartis spécifiquement axées sur le changement climatique est cruciale, car elle favorise la collaboration au-delà des clivages politiques et garantit une approche plus unifiée et à long terme d'un problème complexe.
- Exposer les parlementaires à divers programmes de formation sur le changement climatique, en veillant à ce qu'ils aient accès à des experts ou à un dialogue cohérent entre les parlementaires et diverses parties prenantes. Cela leur permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre les données scientifiques, les implications politiques et les solutions potentielles. Les parlementaires peuvent ensuite utiliser ces connaissances dans leurs circonscriptions pour sensibiliser, encourager et soutenir les initiatives et les innovations locales (au niveau des communautés et des ménages) en matière d'atténuation du changement climatique et de résilience.
- Établir des relations de collaboration durables avec les organisations de la société civile, les institutions universitaires et de recherche et offrir des possibilités régulières d'engagement avec les commissions parlementaires, y compris des possibilités de renforcement des capacités pour les parlementaires et les fonctionnaires parlementaires. Les réseaux et les collaborations peuvent ensuite être étendus au travail dans les circonscriptions, où les idées peuvent être converties en projets ou programmes pilotes.

4.3 Finances ou allocation budgétaire

- Allouer des fonds suffisants aux initiatives liées au climat, y compris les projets d'énergie renouvelable, les programmes d'efficacité énergétique et les mesures d'adaptation, et disposer d'indicateurs axés sur l'impact.
- Veiller à ce que les gouvernements investissent dans des infrastructures résistantes au climat, telles que des routes résistantes aux inondations, une agriculture tolérante à la sécheresse, des systèmes de santé, des bâtiments résistants, etc.
- Protéger les populations vulnérables des effets néfastes du changement climatique - par exemple, les technologies pour les personnes handicapées, les communautés pauvres, rurales et mal desservies.
- Favoriser les partenariats public-privé afin d'exploiter les ressources et l'expertise du secteur privé dans le cadre de l'action climatique. Ces partenariats pourraient contribuer à lever les principaux obstacles à l'accès au financement climatique, tels que l'absence d'une stratégie globale d'investissement dans les NDC.
- Les parlements devraient également veiller à ce que leurs gouvernements développent

les capacités institutionnelles nécessaires à la collecte et à l'analyse des données climatiques, car la pénurie de données a été identifiée comme un facteur clé augmentant le risque perçu par les investisseurs dans les projets climatiques africains.

- Les parlements doivent veiller à l'intégration du changement climatique dans tous les programmes gouvernementaux, car son impact touche tous les secteurs. Les parlementaires peuvent alors s'assurer que les programmes mis en œuvre dans leurs circonscriptions reflètent l'intégration du changement climatique et les réponses associées.
- Suivre le financement du climat (par exemple, les impôts, les taxes, les subventions internationales, les garanties, les prêts concessionnels, les prêts commerciaux) et les dépenses par le biais de systèmes solides afin de contrôler et d'évaluer l'efficacité des dépenses liées au climat. Les parlementaires peuvent ainsi contribuer à assurer la transparence du financement des projets climatiques dans leurs circonscriptions afin de tenir les communautés informées et de leur permettre d'apporter leur contribution aux programmes dans leurs domaines.

4.4 Contrôle et responsabilité

- Si la recherche de financements pour le climat est essentielle pour les gouvernements dans la lutte contre le changement climatique, il est tout aussi important de développer les capacités nationales entre les départements nationaux et infranationaux pour coordonner et suivre les financements pour le climat et les impacts sur les programmes financés. Les parlements doivent superviser ce processus dans le cadre de leurs responsabilités parlementaires.
- Exiger des gouvernements qu'ils rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de changement climatique, y compris les engagements régionaux.
- Assurer une croissance progressive du commerce intra-africain (zone de libre-échange continentale africaine) en s'approvisionnant en marchandises dans les pays africains.
- Faire pression sur d'autres parlements dans le monde et dans la région pour que leurs gouvernements respectent leurs engagements en matière de climat.

4.5 Changements dans les activités parlementaires

- Déterminer et suivre l'empreinte carbone ou les émissions des activités du Parlement et fixer des objectifs et des délais clairs pour les réduire, y compris les achats écologiques (matériaux recyclés).
- Promouvoir la transparence des efforts d'écologisation du Parlement en réalisant un audit annuel de durabilité et en publiant les résultats.
- Veiller à l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie dans les locaux, tout en réduisant les émissions de carbone lorsque les réunions peuvent se tenir en ligne.

5 CONCLUSION

Pour faire face à la crise climatique de manière équitable et durable, il faut adopter une approche globale en matière de financement et de politique climatique. Les pays africains devraient donner la priorité aux subventions plutôt qu'aux prêts afin d'éviter d'aggraver le fardeau déjà lourd de la dette. Une dépendance excessive à l'égard des prêts, même les plus faciles, risque de détourner l'argent des besoins sociaux et économiques vitaux et d'entraver le développement à long terme et le commerce régional. Une transition juste doit être soutenue par des fonds dédiés à la reconversion des travailleurs, à la protection sociale et à la diversification des économies, tout en investissant également dans l'adaptation au climat. Il s'agit notamment de construire des infrastructures résistantes, de mettre en place des systèmes d'alerte précoce et de promouvoir une agriculture intelligente face au climat afin de protéger les communautés contre les effets croissants du climat. En ce qui concerne le commerce mondial, les règles doivent respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Des outils tels que le mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone doivent être conçus avec soin afin d'éviter toute pression injuste sur les économies en développement qui gèrent déjà des changements industriels complexes. Les parlements doivent renforcer leur rôle de contrôle. Ils doivent veiller à ce que les politiques et les financements en matière de climat soient transparents, inclusifs et équitables, afin de trouver des solutions qui profitent à toutes les communautés.

6 RÉFÉRENCES

- BAD. (2023). Perspectives économiques en Afrique 2023 : Mobiliser le financement du secteur privé pour la croissance verte et climatique en Afrique, Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan. 236 p.
- BAD. (2025). Fonds et initiatives liés au climat à la Banque africaine de développement, Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan. 32 p.
- Union africaine. (2018). La zone de libre-échange continentale africaine, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba. 77 pp.
- Union africaine. (2022). Stratégie et plan d'action de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032), Union africaine, Addis-Abeba. 128 p.
- Commission de l'Union africaine. (2014). AGENDA 2063 - L'Afrique que nous voulons, Union africaine, Addis-Abeba, Éthiopie. 20 p.
- Commission de l'Union africaine. (2016). Directives nationales de mise en œuvre du PDDAA dans le cadre de la Déclaration de Malabo, Union africaine et NEPAD, Addis-Abeba, Éthiopie. 56 pp.
- Amameishi, S. (2024). Le retard du développement agricole en Afrique et la voie à suivre : Progress and Challenges for the Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP), Knowledge Report No.10, Japan International Cooperation Agency, Tokyo.
- Ardoin, N.M. et Bowers, A.W. (2025). Collective action impacts on climate change mitigation. *Current Opinion in Behavioral Sciences* 63, 101503.
- AUDA-NEPAD. (2023). Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) : First 10-Year Implementation Report, Agence de développement de l'Union africaine - NEPAD, Midrand. 67 pages.
- Boehm, S., Jeffery, L., Hecke, J., Schumer, C., Jaeger, J., Fyson, C. & Levin, K. (2023). State of Climate Action 2023, Bezos Earth Fund, Climate Action Tracker, Climate Analytics, ClimateWorks Foundation, New Climate Institute, les champions de haut niveau des Nations unies pour le changement climatique, et World Resources Institute, Berlin et Cologne, Allemagne, San Francisco, CA, et Washington, DC. 244 pages.
- Carman, R. et Baumgartner, L. (2022). Africa Regional Snapshot 2022- State of Climate Ambition, Programme des Nations unies pour le développement, New York. 15 pages.
- CCCS, (2025). C3S global temperature trend monitor. <https://apps.climate.copernicus.eu/global-temperature-trend-monitor/?tab=plot> [consulté le 10 juillet 2025].
- DFFE. (2023). Rapport annuel - 2022/23, Département des forêts, des pêches et de l'environnement, Pretoria. 304 pp.
- Union européenne, (2023). Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement - Conseil du commerce et du développement - Soixante-treizième session exécutive - Point 3 de l'ordre du jour - Déclaration de l'UE. https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-geneva/united-nations-conference-trade-and-development-trade-and-development-board-seventy-third-executive-0_en?s=62 [consulté le 14 juillet 2025].
- Fontagné, L., Karingi, S., Mevel, S., Mitaritonna, C. & Zheng, Y. (2024). L'écologisation de la zone de libre-échange continentale africaine. In Conférence économique africaine : Securing Africa's Economic Future Amidst Rising Uncertainty, Banque africaine de développement, Commission économique pour l'Afrique et Programme des Nations unies pour le développement, Gaborone, Botswana. pp. 17.

- Freitas, A.S. & Mwaniki, G. (2024). Le financement du climat en Afrique : An overview of climate finance flows, challenges and opportunities ed. Baumgartner, L., Programme des Nations unies pour le développement, New York. 67 p.
- AIE. (2025). Global Energy Review 2025, Agence internationale de l'énergie, Paris. 43 pages.
- Madalane, Z. (2023). Impact of the European Union's Carbon Border Adjustment Mechanism on South Africa, Parliamentary Research Unit, Cape Town. 13 p.
- Mostefaoui, M., Ciais, P., McGrath, M.J., Peylin, P., Patra, P.K. & Ernst, Y. (2024). Émissions de gaz à effet de serre et leurs tendances au cours des trois dernières décennies en Afrique. *Earth System Science Data* 16 (1), 245-275.
- OCDE. (2024). Financement du climat fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2022 : Le financement du climat et l'objectif de 100 milliards USD, OCDE, Paris. 31 p.
- UNDESA-UNFCCC. (2024). Solutions de synergie pour l'action en matière de climat et d'ODD : Bridging the Ambition Gap for the Future We Want, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) et Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Bonn. 60 p.
- PNUE. (2024a). Rapport sur le déficit d'adaptation 2024 : Come hell and high water - As fires and floods hit the poor hardest, it is time for the world to step up adaptation actions, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi. 124 p.
- PNUE. (2024b). Résumé. Dans le Rapport sur les écarts d'émissions 2024 : Plus d'air chaud ... s'il vous plaît ! Avec un écart massif entre la rhétorique et la réalité, les pays rédigent de nouveaux engagements climatiques, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi. 14 pages.
- CCNUCC. (2016). Accord de Paris, 282, Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, New York. 60 p.
- CCNUCC, (2023). Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur sa cinquième session, tenue aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 13 décembre 2023. In : Conférence des Nations unies sur les changements climatiques - Émirats arabes unis Nov/Déc 2023. Dubaï, Émirats arabes unis,
- Wei, J., Jiang, T., Ménager, P., Kim, D.-G. & Dong, W. (2025). COP29 : Progrès et défis pour les efforts mondiaux sur la crise climatique. *The Innovation* 6 (1), 100748.
- OMM. (2025a). État du climat en Afrique 2024, Organisation météorologique mondiale, Genève. 22 p.
- OMM. (2025b). État du climat mondial 2024, OMM-N° 1368, Organisation météorologique mondiale, Genève. 42 pages.
- Zagama, B., Kowalzig, J., Walsh, L., Hattle, A., Roy, C. & Dejgaard, H.P. (2023). Rapport alternatif sur le financement du climat 2023 : Assessing the delivery of the \$100 billion commitment, Oxfam International. 50 p.